

Chef du service formation continue restaurateurs H/F

Ref : 2024-1785570

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Institut National du Patrimoine (INP)
Institut national du patrimoine

Localisation

124 rue Henri Barbusse
93300 Aubervilliers

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 18/01/2025

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Expérience souhaitée Non renseigné	
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	Catégorie Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Autres emplois fonctionnels)	Management Oui	Télétravail possible Oui

Vos missions en quelques mots

Sous l'autorité directe du directeur des études du département des restaurateurs, le chef de service organise la formation continue des restaurateurs du patrimoine et des professionnels de la conservation-restauration du patrimoine ; le service qu'il dirige comprend 3 chargées de formation :

- Concevoir et mettre en œuvre le programme de formation continue des restaurateurs du patrimoine et des professionnels de la conservation-restauration du patrimoine;

- Concevoir et mettre en œuvre des formations spécifiques à la demande d'institutions ou d'organismes ;
- Assurer la responsabilité du suivi administratif, financier et statistique des formations ;
- Assurer l'évaluation des actions de formation;
- Assurer une activité d'enseignement;
- Collaborer aux missions d'hygiène et de sécurité.

Profil recherché

Technique

- Formation supérieure d'au moins quatre années en conservation-restauration reconnue par la loi musée dans l'article R452-10 ;
- Capacité de définition des contenus de formation pour des professionnels de la conservation-restauration.

Savoir-faire

- Bonne expérience des milieux et des réseaux professionnels et institutionnels de la conservation-restauration du patrimoine;
- Sens affirmé de l'organisation et de la planification des tâches.

Compétences comportementales

- Qualité relationnelle, et goût du travail en équipe;
- Représentation de l'institution (France et étranger);
- Discrétion et loyauté;
- Capacité de dialogue et de travail collaboratif avec les agents du département des restaurateurs et du service de la formation continue du département des conservateurs.

Niveau d'études minimum requis

Niveau

Niveau 7 Master/diplômes équivalents

Compétences attendues

- Formation supérieure d'au moins quatre années en conservation-restauration reconnue par la loi musée dans l'article R452-10 ;
- Capacité de définition des contenus de formation pour des professionnels de la conservation-restauration.
- Bonne expérience des milieux et des réseaux professionnels et institutionnels de la conservation-restauration du patrimoine;

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Personne à contacter

olivier.zeder@inp.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Fondement juridique

Poste ouvert aux agents titulaires de la fonction publique relevant de la catégorie A ou aux agents contractuels groupe d'emploi 4 de la circulaire Albanel

Statut du poste

Susceptible d'être vacant à partir du 01/04/2025

Métier de référence

Chargée / Chargé d'ingénierie de formation

Qui sommes nous ?

L'Institut national du patrimoine (Inp) est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du ministère de la culture, régi par le décret n°90-406 du 16 mai 1990 modifié par le décret 2001-1236 du 21 décembre 2001.

L'Inp est administré par un conseil d'administration et doté d'un conseil scientifique. Il comporte deux départements pédagogiques chargés, l'un de la formation des conservateurs du patrimoine, l'autre de celle des restaurateurs du patrimoine, et un secrétariat général en charge des questions administratives. L'Inp a pour missions : le recrutement par concours et la formation d'application des élèves conservateurs, l'admission par concours et la formation supérieure des élèves restaurateurs, la formation permanente des professionnels du patrimoine, l'organisation de séminaires, colloques et manifestations, l'édition de publications et le développement d'actions et de coopérations internationales.

Au sein de l'Inp, le département des restaurateurs du patrimoine élabore et met en œuvre, dans le cadre des dispositions réglementaires applicables, la formation, sur 5 ans, conduisant au grade de master, des élèves restaurateurs du patrimoine (études, stages, chantiers-école, recherches) et, le cas échéant la formation de stagiaires étrangers. Outre les services de formation initiale et continue, le département est constitué d'une bibliothèque, d'un laboratoire, d'une régie des œuvres et d'un service administratif.

L'équipe du département est constituée de 40 agents.

Le département assure notamment l'organisation des épreuves du concours d'admission des élèves restaurateurs du patrimoine ainsi que l'organisation des soutenances de diplôme. De même, il assure les actions de formation permanente (journées d'étude, tables rondes, ateliers pratiques) destinées aux professionnels de la restauration du patrimoine. Par ailleurs, il assure le secrétariat du conseil scientifique, lorsque celui-ci siège en formation « restaurateurs du patrimoine », et du conseil des études.

Les équipes du département des restaurateurs du patrimoine administrent le site d'implantation (garde des œuvres, sécurité et fonctionnement courant du site). Situé sur la commune d'Aubervilliers, le site, d'une superficie de 3 580 m², accueille un public d'élèves (environ une centaine par année) et de stagiaires en formation continue. Il dispose de 9 ateliers de restauration, de 6 salles de cours, d'une salle de travaux pratiques d'un studio photographique et d'un laboratoire de recherche. Dans l'ensemble de ces espaces, du matériel de précision, d'analyse et des produits chimiques sont utilisés notamment pour restaurer des œuvres appartenant aux collections publiques.